

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2010

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS
61, rue Henri-Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eutelsat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Normes et interprétations publiées », qui expose l'incidence des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 4.7 de l'annexe, votre société revoit chaque année les durées de vie économique résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Comme indiqué dans la note 4.8 de l'annexe, les valeurs comptables des actifs à long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les satellites et les participations mises en équivalence, font l'objet de tests de dépréciation. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les plans d'affaires et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 juillet 2010

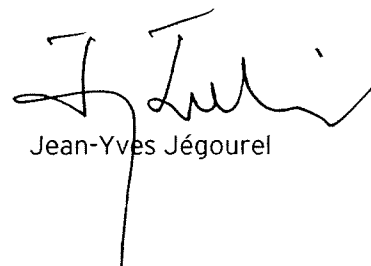
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Isabelle Massa

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel

Eutelsat S.A.

GROUPE Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 539 781,25 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

422 551 176 R.C.S. Paris

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2010**

Eutelsat S.A.

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	30 juin 2009	30 juin 2010
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	10 597	12 758
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	6	1 780 519	1 797 588
Immobilisations en cours	6	543 717	732 913
Titres des sociétés mises en équivalence	7	216 502	232 928
Actifs financiers non courants	8,14	1 947	2 169
Actifs d'impôts différés	21	2 753	2 912
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 556 035	2 781 268
Actifs courants			
Stocks	9	1 771	1 372
Créances clients et comptes rattachés	10	299 500	299 212
Autres actifs courants	11	16 649	13 029
Actif d'impôt exigible	21	3 407	2 867
Actifs financiers courants	12,14	5 024	4 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	140 391	58 618
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		466 742	379 938
TOTAL ACTIF		3 022 777	3 161 206
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		30 juin 2009	30 juin 2010
	Note		
Capitaux Propres			
Capital social	15	658 414	658 540
Primes liées au capital		366 100	366 319
Réserves et résultat consolidés		457 455	554 545
Participations ne donnant pas le contrôle		(800)	(20)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 481 169	1 579 384
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	16	1 150 581	1 222 759
Autres passifs financiers non courants	17,18	51 775	49 164
Autres dettes non courantes	20	3 440	1 469
Provisions non courantes	22	11 359	13 391
Passifs d'impôts différés	21	18 173	55 490
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 235 328	1 342 273
Passifs courants			
Dettes financières courantes	16	2 713	28 374
Autres passifs financiers courants	17,18	76 133	41 251
Fournisseurs et comptes rattachés		38 813	37 362
Dettes sur immobilisations		72 036	30 424
Impôt à payer		31 280	8 563
Autres dettes courantes	20	74 680	80 014
Provisions courantes	22	10 627	13 561
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		306 280	239 549
TOTAL PASSIF		3 022 777	3 161 206

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En milliers d'euros, sauf données par action)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2009	Période de douze mois close au 30 juin 2010
Chiffre d'affaires	23	941 894	1 048 702
Produits des activités ordinaires		941 894	1 048 702
Coûts des opérations		(70 593)	(80 808)
Frais commerciaux et administratifs		(120 076)	(132 597)
Dotations aux amortissements	5,6	(249 821)	(268 969)
Autres produits opérationnels	27.2, 28.1	145 768	148
Autres charges opérationnelles	6	(121 500)	(5 905)
Résultat opérationnel		525 672	560 571
Produits financiers		26 879	32 062
Charges financières		(62 737)	(75 705)
Résultat financier	24	(35 857)	(43 643)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	15 954	17 844
Résultat net avant impôt		505 769	534 772
Impôts sur les sociétés	21	(168 919)	(180 363)
Résultat net		336 850	354 409
Part attribuable au Groupe		337 488	353 629
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(638)	780
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat	25		
Résultat de base par action en €		0,333	0,349
Résultat dilué par action en €		0,333	0,349

Eutelsat S.A.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(En milliers d'euros)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2009	Période de douze mois close au 30 juin 2010
Résultat net		336 850	354 409
Autres éléments de gains et pertes du résultat global			
Écart de conversion		(684)	3 815
Effet d'impôt		-	(858)
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	15.4,26.5	(71 796)	19 425
Effet d'impôt	21.2	24 760	(6 688)
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		(47 720)	15 694
Total état du résultat global		289 130	370 103
Part attribuable au Groupe		289 768	369 323
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(638)	780

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2009	Période de douze mois close au
Flux d'exploitation			
Résultat net		336 850	354 409
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	(15 954)	(17 844)
(Plus)/moins values de cession d'actifs		20	120
Autres éléments non liés aux activités d'exploitation		57 081	225 183
Dotations aux amortissements et aux provisions		367 021	279 461
Impôts différés	21	10 305	30 465
Variations des clients et comptes rattachés		(74 097)	(18 962)
Variations des autres actifs		20 937	4 404
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		6 807	11 532
Variations des autres dettes		27 779	(13 767)
Impôts payés		(129 876)	(172 373)
TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		606 873	682 628
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	6	(386 802)	(494 362)
Acquisitions de titres mis en équivalence	7.1	(29 750)	-
Produits de cessions d'actifs		198	8
Indemnisation d'assurance sur immobilisations	27.2	120 545	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	(20)
Variations des actifs financiers non courants		(257)	(8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2 473	3 169
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(293 593)	(491 213)
Flux de financement			
Variation de capital		2 633	315
Distributions		(242 865)	(273 495)
Augmentation des emprunts		123 980	926 972
Remboursements des emprunts		(138)	(850 184)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(15 994)	(14 329)
Autres charges liées à l'emprunt		-	(9 554)
Charges d'intérêts et autres frais financiers payés		(45 907)	(31 689)
Produits d'intérêts reçus		5 363	1 490
Soulttes payées sur instruments financiers	26.2	-	(38 015)
Autres variations		313	-
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(172 615)	(288 489)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(618)	(464)
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie		140 047	(97 538)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		(2 030)	138 017
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		138 017	40 479
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	13	140 390	58 618
Découvert compris dans les dettes ⁽¹⁾	16.2	(2 373)	(18 139)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		138 017	40 479

⁽¹⁾ Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe – ils font partie des « Dettes financières courantes » dans les Passifs courants au bilan.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(En milliers d'euros sauf données par actions)

	<u>Capital social</u>			Réserves et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes			
Au 30 juin 2008	1 011 270 636	657 326	364 531	410 568	(276)	1 432 149
Résultat net de la période				337 488	(638)	336 850
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				(47 720)	-	(47 720)
Total du résultat global				289 768	(638)	289 130
Opérations sur le capital	1 673 648	1 088	1 569	-	-	2 657
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle				-	115	115
Distributions				(242 865)	-	(242 865)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions				(17)	-	(17)
Au 30 juin 2009	1 012 944 284	658 414	366 100	457 455	(800)	1 481 169
Résultat net de la période				353 629	780	354 409
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				15 694	-	15 694
Total du résultat global				369 323	780	370 103
Opérations sur le capital	193 841	126	219	(48)	-	297
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Distributions				(273 496)	-	(273 496)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions				1 311	-	1 311
Au 30 juin 2010	1 013 138 125	658 540	366 319	554 545	(20)	1 579 384

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le 26 mars 2010, la société Eutelsat S.A., a finalisé le refinancement de toutes ses lignes de crédit qui seraient arrivées à échéance en novembre 2011 pour un total de € 1,3 milliard. Le schéma de cette opération est le suivant :

- Une émission d'obligations senior non assorties de sûretés à 7 ans, avec un coupon de 4,125% pour un montant total de € 850 millions ;
- La signature d'un nouveau contrat de crédit senior renouvelable non assorti de sûretés, ayant une maturité de 5 ans, pour un montant total de € 450 millions ;

A fin mars 2010, la dette d'Eutelsat S.A. a été entièrement annulée et remboursée avec le produit de l'émission obligataire et traitée dans les états financiers comme une extinction de dettes.

(cf. Note 16 – *Dettes financières*).

- Le 24 novembre 2009, le satellite W7 a été lancé avec succès par une fusée Proton. Il est devenu pleinement opérationnel au cours de la première semaine de janvier 2010.

- L'entité Solaris détenue conjointement avec SES Astra a perçu au cours de l'exercice l'intégralité du montant de l'indemnité relatif à l'incident observé/déclaré en juin 2009 sur le satellite W2A. La perte relative à cet actif constatée au 30 juin 2009 dans les livres de Solaris avait été sans incidence sur la contribution de cette société au résultat du Groupe du fait de la prise en compte sur la même période du produit d'indemnisation attendu.

(cf. Note 7.1 – *Solaris Mobile Ltd.*)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 2 : PRESENTATION GENERALE

2.1 – Description de l'activité

Le groupe Eutelsat S.A. ("Eutelsat" ou "Le Groupe") est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Eutelsat exploite 23 satellites détenus en propre en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Par ailleurs, Eutelsat dispose également de contrats d'utilisation de capacité sur certains répéteurs sur trois satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

Six satellites complémentaires (W3B, Ka-Sat, W3C, ATLANTIC BIRDTM7, W5A et W6A) sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés au cours des exercices 2010/2011 pour les deux premiers, 2011/2012 pour les deux suivants et 2012/2013 pour les deux derniers.

2.2 – Constitution et transfert des activités de l'OIG

Le 2 juillet 2001, EUTELSAT ("l'OIG"), une organisation intergouvernementale dont la mission consistait à fournir le secteur spatial nécessaire aux services publics de télécommunications internationales en Europe, a apporté toutes ses activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements à une coquille vide, Eutelsat S.A. ("la Société"), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français dont le siège social est situé à Paris (France). Le nombre d'actions émises en rémunération de l'apport a été déterminé sur la base d'un actif net prévisionnel de l'OIG au 1^{er} juillet 2001. Juste après cet apport, l'OIG a distribué la totalité des actions à ses Signataires (i.e. les entreprises nationales de télécommunications des pays membres de l'OIG). La différence entre l'actif net réel et l'actif net prévisionnel a été imputée sur les primes liées au capital, augmentées en conséquence.

Ces apports représentent une branche complète et autonome d'activité, et ont été effectués à la valeur nette comptable, sous le régime des scissions. Les activités de l'OIG auparavant exonérées, sont désormais soumises aux règles juridiques, fiscales et sociales en vigueur en France et dans les autres pays.

Les assignations de fréquence pour l'utilisation des ressources du spectre de fréquence et des orbites spatiales utilisées par Eutelsat à la date de transfert pour l'exploitation des satellites restent sous la responsabilité conjointe des pays membres de l'OIG, et de l'OIG.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2004 statuant à titre extraordinaire, le mode juridique de gestion de la Société a été modifié pour prendre la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

Depuis le 4 avril 2005, Eutelsat S.A. est détenue à plus de 50% par la société Eutelsat Communications (anciennement SATBIRDS SAS) qui consolide, au niveau du Groupe Eutelsat Communications, par intégration globale les comptes d'Eutelsat S.A. et de ses filiales.

2.3 – Approbation des comptes

Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les arrête par une délibération en date du 29 juillet 2010.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 8 novembre 2010.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 3 : BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

3.1 – Conformité au référentiel IFRS

La Société a décidé conformément au règlement 1602-2002 de l'Union Européenne sur l'application des normes comptables internationales de préparer des états financiers consolidés dès sa clôture d'exercice du 30 juin 2004 conformes aux normes IFRS en vigueur à cette date.

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2004 ont donc constitué le premier exercice au titre duquel la Société a établi ses états financiers consolidés sous le référentiel IFRS.

Ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables définis par les normes d'information financière internationales, « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS), et notamment à IFRS 1, « *Première adoption des normes d'information financière internationales* ». Le principe général est l'application rétrospective sur le bilan d'ouverture (1^{er} juillet 2003) des normes retenues pour l'établissement des états financiers consolidés. L'impact des ajustements qui en résulte est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture. Cependant IFRS 1 offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par la Société pour l'établissement de ses comptes consolidés en IFRS ont été les suivantes :

Regroupements d'entreprises - La Société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement les dispositions de la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » aux regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} juillet 2003. En particulier, l'opération d'apport de 2001 visant à la constitution d'Eutelsat S.A. n'a pas été retraitée.

Écarts de conversion - La Société n'a pas opté pour la remise à zéro des écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} juillet 2003. Le montant des écarts de conversion est donc resté inchangé à cette date.

Évaluation de certains actifs corporels à la juste valeur - La Société a choisi de ne pas réévaluer les immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de transition.

Avantages du personnel - La Société a choisi de comptabiliser en capitaux propres d'ouverture tous les écarts actuariels cumulés au 1^{er} juillet 2003. L'application de cette option n'a pas de conséquences sur la méthode qu'a retenue la Société pour la comptabilisation ultérieure des écarts actuariels sur les engagements de retraites et avantages assimilés.

Paiements en actions et assimilés - La Société a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Instruments financiers - La Société a choisi d'appliquer les normes IAS 32 « *Instruments financiers : présentation* » et IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » à compter du 1^{er} juillet 2003.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de l'évaluation à la juste valeur.

3.2 – Principes comptables

Nouvelles normes et interprétations applicables

Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2010 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2009 à l'exception des textes suivants qui sont applicables de manière obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2009.

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ; l'amendement de cette norme rend obligatoire un état du résultat global intégrant le résultat net et les autres éléments de gains et pertes du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres. Il prévoit que l'état du résultat global puisse être présenté comme un état unique incluant le compte de résultat ou comme deux états financiers séparés distinguant le compte de résultat et l'état du résultat global. Dans ce dernier cas, l'état du résultat global est présenté immédiatement après le compte de résultat. C'est cette dernière option qui a été adoptée par le Groupe ;

- IFRS 8 « Segments opérationnels » ; ce texte qui vient en remplacement d'IAS 14 requiert désormais de présenter l'information sur les secteurs opérationnels sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le « principal décideur opérationnel » du Groupe. Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence sur la présentation des secteurs. Conformément à IFRS 8, ces données de gestion font l'objet d'une réconciliation avec les comptes consolidés (cf. Note 23 – *Information sectorielle*) ;

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ; l'application de cet amendement d'IAS 23 requérant la capitalisation des coûts d'emprunts encourus pour la construction, ou la production d'actifs éligibles (et supprimant de fait l'option permettant de reconnaître en charges les coûts d'emprunts) est sans incidence sur les comptes du Groupe dans la mesure où cette méthode était déjà retenue ;

- Amendement d'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations » ; cet amendement qui clarifie la définition des conditions d'acquisition et le traitement des avantages annulés n'a pas eu d'impact sur la situation financière et la performance de l'exercice ;

- Amendement à IAS 32 et IAS 1 : Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ; ces deux normes ont été amendées pour limiter les exceptions au champ d'application des instruments remboursables et n'ont pas eu d'effet sur les comptes ;

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- Amélioration des IFRS publiée en mai 2008, y compris l'amendement d'IFRS 5 sur l'interprétation de la notion de « destiné à être vendu » en cas de cession partielle de titres, applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ; ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est postérieure au début du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » applicable à la même date qu'IFRS 3 révisée ;

D'une manière générale, ces deux textes (IFRS 3R et IAS 27R) modifient sensiblement la façon dont les regroupements et les variations d'intérêts dans une filiale (avec et sans perte de contrôle) sont comptabilisés. Les principaux changements affectant la comptabilisation des regroupements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle (anciennement les « intérêts minoritaires »), la comptabilisation des frais de transaction, la comptabilisation initiale et ultérieure des clauses de rémunération éventuelle et les acquisitions par étape. En ce qui concerne IAS 27R, les modifications essentielles portent sur la comptabilisation des pertes de contrôle et les variations de pourcentages d'intérêt sans perte de contrôle. Le détail de ces changements est présenté en Note 4.2 *Regroupement d'entreprises*.

Ce texte est d'application prospective.

En outre, en raison des amendements apportés par la norme IAS 27 révisée applicables prospectivement, certaines informations requises par IAS 7 « État des flux de trésorerie » et IAS 1 « Présentation des états financiers (et plus spécifiquement le tableau de variation des capitaux propres) et affectée par ces changements, sont présentées de façon rétrospective.

- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 relative à l'amendement d'IAS 38 – « Actifs Incorporels » sur l'évaluation à la juste valeur d'un actif incorporel acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises – amendement lié à IFRS 3R applicable à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendement d'IFRS 7 visant à améliorer les informations communiquées au titre des instruments financiers (évaluation à la juste valeur et information sur le risque de liquidité attaché aux instruments financiers passifs) ;
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés » ;
- Amendements à IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger » ;

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Nouvelles normes et interprétations non appliquées

En revanche, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2009 mais qui n'ont été adoptées par l'Union Européenne que postérieurement à cette date :

- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 et plus spécifiquement les amendements dont la date d'application est postérieure au 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1^{er} novembre 2009 ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de client » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1^{er} novembre 2009.

De plus, aucune norme ni interprétation n'a été appliquée par anticipation, qu'elles aient été non endossées par l'Union Européenne, le Groupe menant actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- l'Amendement IAS 32 « Classement des émissions de droits de souscription » applicable à compter du 1^{er} février 2010 et endossée par l'Union Européenne ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable a compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IAS 32 « Classement des émissions de droits » applicable à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 et endossée par l'Union Européenne le 27 décembre 2009 ;
- l'amendement d'IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » applicable a compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 et endossée par l'Union Européenne le 27 mars 2010 ;
- Amélioration des IFRS (avril 2010) applicable a partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 et non encore endossée par l'Union Européenne ;

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Positions comptables retenues par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques

Au 30 juin 2010, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas au critère d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés

3.3 – Principes de présentation du compte de résultat

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

3.4 - Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2010, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la capacité de la société Sea Launch, à honorer ses obligations contractuelles envers le Groupe, eu égard aux deux lanceurs Sea Launch. (cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles*).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture, sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. Note 10 – *Créances clients et comptes rattachés*), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque,
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. Note 22 – *Provisions*),
- la charge d'impôt et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. Note 21 – *Impôts courants et différés*),
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. Note 5 – *Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles*),

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- l'estimation de la durée d'utilité des satellites et leur dépréciation (cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles*).

3.5 – Périodes présentées et comparatifs

L'exercice d'Eutelsat S.A. a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

4.1 – Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat S.A. que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles et est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entités associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20% et 50%) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est transféré au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du Groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intra-groupes sont éliminés en consolidation.

4.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Après révision de la norme en 2008

A compter du 1^{er} juillet 2009 les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, ie selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- La rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes, sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat.
- Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.
- En cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires devenus « participations ne donnant pas le contrôle » sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris (méthode similaire à celle d'IFRS 3), soit à leur juste valeur.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Avant révision de la norme en 2008

Sous IFRS 3, les regroupements d'entreprises étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. A la différence d'IFRS 3 révisée:

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et toutes modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

4.3 – Opérations en devises étrangères

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « écart de conversion ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,23 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,39 USD pour 1 euro.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

4.4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 "Immobilisations incorporelles" sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2010, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Les frais de recherche ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs" du compte de résultat.

4.5 – Satellites et autres immobilisations corporelles

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément ("les immobilisations corporelles") sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite ("Performance Incentives") – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces éléments font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite. La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	10 – 17 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 "Contrats de location" à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

4.6 – Perte de valeur des actifs non courants

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation systématique annuel effectué en décembre, ou de manière plus fréquente dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction Générale. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts d'opération et de contrôle des satellites directement attribuables aux satellites testés. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme, avant impôt, qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" dans

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Aux 30 juin 2009 et 2010, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des satellites, soit 26 à la date du 30 juin 2010
- la participation dans le groupe Hispasat

4.7 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.8 – Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" IAS 32 "*Instruments financiers : présentation*", et IFRS 7 "*Instruments financiers : information*", le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.8.1 – Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat" ou "Actifs détenus jusqu'à leur échéance". Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique "Actifs financiers non courants".

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.8.2 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.8.3 – Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*". (cf. Note 4.10.5 - *Opérations de couverture*).

4.8.4 – Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeur autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances clients et créances sur débiteurs divers, en fonction des flux de trésorerie attendus, sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs". La méthode de dépréciation des créances est une approche fondée sur l'expérience, appliquée périodiquement, permettant de déterminer un pourcentage de recouvrement en fonction de l'ancienneté des créances.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et qui sont valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

4.8.5 – Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités d'investissement et de financement.

Lorsqu'une relation de couverture est mise en place avec un instrument dérivé présentant une juste valeur non nulle (par exemple, lorsqu'une nouvelle dette est émise et que cette nouvelle dette est couverte par un swap de taux contracté avant la date d'émission de la nouvelle dette) la juste valeur non nulle de l'instrument de couverture mesurée à la date de mise en place de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'instrument concerné.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.8.6 – Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif éteint pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.10 – Capitaux propres

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans considérés comme réglés en trésorerie).

4.11 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous performances des répéteurs embarqués. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de service rendues.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.12 – *Impôts différés*

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

4.13 – *Résultat net par action*

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis (i.e. en supposant, d'une part l'exercice des options de souscription d'actions existantes, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations) et que le

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

produit supposé de ces instruments a été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période.

4.14 – Engagements de retraite et assimilés

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des «unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence au taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel bénéficiaire de ces régimes pour la partie excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel, la charge (produit) net correspondant au coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat financier.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

4.15 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 3.19 - *Provisions*, bien que le Groupe n'ait pas repris les

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale ("OIG") au plan juridique.

4.16 – Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
30 juin 2008	40 768	40 768
Acquisitions séparées	4 518	4 518
Cessions	-	-
Transferts	1 708	1 708
30 juin 2009	46 994	46 994
Acquisitions séparées	6 429	6 429
Cessions	-	-
Transferts	584	584
30 juin 2010	54 007	54 007

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
Amortissements cumulés au 30 juin 2008	(32 783)	(32 783)
Dotations	(3 614)	(3 614)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2009	(36 397)	(36 397)
Dotations	(4 852)	(4 852)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(41 249)	(41 249)

Immobilisations nettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 30 juin 2008	7 985	7 985
Valeur nette au 30 juin 2009	10 597	10 597
Valeur nette au 30 juin 2010	12 758	12 758

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 6 : SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 30 juin 2008	2 879 712	153 888	777 608	3 811 208
Modification de valeur brute	(10 632)	-	-	(10 632)
Acquisitions	80 027	20 496	384 822	485 345
Cessions et mises au rebus	(26 010)	(759)	-	(26 769)
Transferts	613 477	3 528	(618 713)	(1 708)
Valeur brute au 30 juin 2009	3 536 574	177 153	543 717	4 257 444
Modification de valeur brute	(916)	-	-	(916)
Acquisitions	-	27 600	451 390	478 990
Cessions et mises au rebus	(121 089)	(882)	-	(121 971)
Transferts	254 080	7 530	(262 194)	(584)
Valeur brute au 30 juin 2010	3 668 649	211 401	732 913	4 612 963

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Amortissements cumulés au 30 juin 2008	(1 496 482)	(95 367)	-	(1 591 849)
Dotations	(346 563)	(21 117)	-	(367 680)
Reprises	-	199	-	199
Dépréciation	26 010	112	-	26 122
Amortissements cumulés au 30 juin 2009	(1 817 035)	(116 173)	-	(1 933 208)
Dotations	(242 077)	(22 040)	-	(264 117)
Reprises	121 089	799	-	121 888
Dépréciation	(7 024)	-	-	(7 024)
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(1 945 047)	(137 414)	-	(2 082 461)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Immobilisations nettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 30 juin 2008	<u>1 383 230</u>	<u>58 521</u>	<u>777 608</u>	<u>2 219 359</u>
Valeur nette au 30 juin 2009	<u>1 719 539</u>	<u>60 980</u>	<u>543 717</u>	<u>2 324 236</u>
Valeur nette au 30 juin 2010	<u>1 723 602</u>	<u>73 987</u>	<u>732 913</u>	<u>2 530 502</u>

[1] Dont satellites en location financement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Valeur brute	<u>90 616</u>
Valeur nette au 30 juin 2010	<u>34 580</u>

Il s'agit notamment de 2 satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

	Valeur brute	Valeur nette		
SESAT 2	65 670	31 238	12 répéteurs	Contrat de mars 2004 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
Telstar 12	23 446	3 342	4 répéteurs	Accord de juin 1999 sur la durée de vie résiduelle du satellite

Les modifications de valeur brute portant sur les satellites au 30 juin 2009 correspondent à l'annulation d'une partie des primes d'intéressement en orbite du satellite W5 suite à l'incident intervenu en juin 2008 (cf. infra).

Les acquisitions et transferts portant sur les satellites au 30 juin 2009 correspondent à la mise en orbite géostationnaire des satellites HOT BIRDTM9, W2M, HOT BIRDTM10 et W2A lancés au cours de cet exercice.

Les acquisitions et transferts portant sur les satellites au 30 juin 2010 correspondent à la mise en orbite géostationnaire du satellite W7 lancé au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, les satellites TELECOM 2C et W2 ont été désorbités.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Satellite W5

Dans la nuit du 16 au 17 juin 2008, le satellite W5 avait enregistré une anomalie sur une partie de son sous-système d'alimentation en énergie, contraignant le Groupe à réduire de quatre unités le nombre de répéteurs en service. Par ailleurs, à la suite de l'enquête menée avec Thales Alenia Space, la durée de vie restante avait été réestimée et réduite de trois ans.

Suite à cet incident, le Groupe avait procédé à un test de dépréciation assis sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite utilisant un taux d'actualisation de 7,5%. L'évaluation n'avait pas remis en cause la valeur figurant au bilan.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009, des actions correctives ont pu être menées ramenant la réduction de durée de vie estimée de trois à un an.

L'ajustement sur la valeur brute (cf. supra) et la réduction de durée de vie ont été traités de manière prospective via la modification de la charge d'amortissement.

Satellite W2M

Le 22 janvier 2009, le satellite W2M a subi une anomalie majeure affectant son sous-système de puissance électrique. Le 27 février 2009, une demande d'indemnisation pour une perte réputée totale a été transmise aux assureurs (cf. Note 27.2 – *Assurance en orbite et assurance lancement*). Cet événement n'a pas eu d'impact sur la continuité de service des clients du Groupe, mais a conduit Eutelsat à constater en « Autres charges opérationnelles » une dépréciation pour l'intégralité de la valeur du satellite. Au 30 juin 2009, Eutelsat a été intégralement indemnisé.

Satellite W75

Au 30 juin 2010, la mise à jour du plan à moyen terme a mis en évidence que les revenus futurs générés par le satellite W75 étaient inférieurs à ceux initialement prévus, et a conduit à réaliser un test de dépréciation. Une perte de valeur de € 5,5 millions a été constatée en « Autres charges opérationnelles » sur la base de flux de trésorerie futurs révisés et actualisés en appliquant un taux de 7,5%.

Enfin, le poste « Immobilisations en cours » est principalement composé de six satellites et de cinq lancements au 30 juin 2010 contre cinq satellites et quatre lancements au 30 juin 2009. Deux des cinq lancements seront réalisés par la Société Sea Launch Limited Partnership, société qui s'est placée le 22 juin 2009 sous la protection du chapitre 11 de l'U.S. Bankruptcy Code. Les avances sur coûts de lancement afférentes déjà payées s'élèvent à € 79,9 millions. Cette société a fait l'objet d'un premier plan de refinancement approuvé par le tribunal au cours du premier semestre de l'exercice lui permettant de poursuivre ses activités, puis d'un deuxième plan de refinancement approuvé par le tribunal au cours du deuxième semestre de l'exercice. Le 27 juillet 2010, le tribunal a approuvé le plan de réorganisation de la société Sea Launch Limited Partnership permettant à cette dernière la sortie du chapitre 11 de l'U.S Bankruptcy Code.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que Sea Launch sera en mesure d'exécuter ses engagements contractuels vis-à-vis d'Eutelsat

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Aux 30 juin 2009 et 30 juin 2010, le poste « titres de participation des sociétés mises en équivalence » se détaille comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Solaris Mobile	71 878	71 080
Hispasat	144 625	161 848
Total	216 502	232 928

7.1 – Solaris Mobile Ltd

Au cours de l'exercice 2007/2008 le Groupe a fondé en partenariat avec SES Astra une entreprise dénommée Solaris Mobile Ltd (Solaris) située à Dublin en Irlande pour fournir des services en bande S.

Cette bande de fréquence peut permettre la distribution de services de télévision, vidéo et radio ainsi que des communications bidirectionnelles sur des équipements mobiles portables tels que les téléphones, les ordinateurs et les lecteurs multimédia.

Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a annoncé l'attribution à Solaris Mobile Ltd de 15 MHz de spectre en bande S en Europe, les 15 autres MHz du spectre en Europe étant attribués à la société Inmarsat.

Le 22 juin 2009, après avoir définitivement constaté que sa charge utile en bande S embarquée sur le satellite W2A d'Eutelsat subissait une avarie, Solaris a transmis aux assureurs un dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre et une demande d'indemnisation de la valeur totale de cet actif. Du fait de l'anomalie constatée, la capacité en bande S a été intégralement dépréciée au 30 juin 2009. Compte tenu des éléments à sa disposition, la Société a estimé réunir les critères pour reconnaître un produit à recevoir à la même date, ce dernier couvrant l'intégralité du préjudice subi. Au cours du premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2010, la bande S a fait l'objet d'un remboursement intégral du montant assuré.

La Société reste cependant confiante dans sa capacité à répondre aux engagements pris envers la Commission Européenne.

Solaris est détenue à 50% par Eutelsat qui exerce un contrôle conjoint avec son partenaire.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan.

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Valeur de la participation à l'ouverture	45 007	71 878
Participation aux augmentations de capital	29 750	-
Quote-part de résultat	(2 879)	(798)
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Valeur de la participation à la clôture	71 878	71 080

Le tableau ci-dessous présente les comptes semestriels de Solaris :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Actifs non courants	3 581	3 840
Actifs courants	142 472	139 538
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	2 295	1 218
Total actif net	143 756	142 160
Produits d'exploitation	-	-
Résultat net	(3 954)	(1 596)

7.2 – Groupe Hispasat

Aux 30 juin 2009 et 2010, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH une participation de 27,69% dans le groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté. Au 30 juin 2008, certains droits liés à la stabilité de l'actionnariat étaient attachés à cette participation. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009, ces droits ont été cédés (cf. Note 28 – *Parties liées*).

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Valeur de la participation à l'ouverture	132 162	144 625
Quote-part de résultat	18 833	18 642
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(6 370)	(1 419)
Valeur de la participation à la clôture	144 625	161 848

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Droits incorporels ⁽¹⁾	27,7	27,7
Contrat de prestations de services ⁽²⁾	1,4	1,2
Participation Hisdesat	5,0	5,0
Sous-total	34,1	33,9
Actif net Hispasat	110,5	127,9
Total	144,6	161,8

⁽¹⁾ Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30°Ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants. Un test d'impairment est pratiqué annuellement par la société.

⁽²⁾ La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Le tableau ci-dessous présente les comptes annuels du groupe Hispasat (en conformité avec les normes locales applicables) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Actifs non courants	514 667	737 778
Actifs courants	207 930	102 964
Passifs non courants	254 243	242 054
Passifs courants	77 792	140 537
Total actif net	390 562	458 151
Produits d'exploitation	137 389	149 316
Résultat net	47 512	71 469

Aux 30 juin 2009 et 2010, la ligne "Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence" dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat IFRS :

- d'Hispasat, après amortissements relatifs aux exercices des actifs incorporels identifiés ;
- de Solaris Mobile Ltd.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 8 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Titres de participations non consolidés ⁽¹⁾	437	457
Prêts et avances à long terme	1 510	1 712
Total	1 947	2 169

⁽¹⁾ Titres non cotés évalués au coût moins dépréciation.

- **Titres de participation non consolidés**

Les titres de participation non consolidés correspondent essentiellement aux titres de Sitcom Spa, détenus à 11,56% d'une valeur brute de € 6 000 milliers et aux titres de TV Files détenus à 4,63% d'une valeur brute de € 2 321 milliers. Ces titres ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché actif et l'information disponible ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable. Ils restent donc comptabilisés au coût historique.

Aux 30 juin 2009 et 2010, le montant des dépréciations s'élèvent à € 7 951 milliers, soit une valeur nette de € 370 milliers.

- **Prêts et avances à long terme**

Les prêts et avances long terme représentent principalement les prêts alloués à des organismes sociaux pour une valeur respectivement de € 0,8 million et € 1,0 million aux 30 juin 2009 et 2010 et des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A pour respectivement € 0,4 million et € 0,4 million aux 30 juin 2009 et 2010.

NOTE 9 : STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à € 3 867 milliers et à € 1 771 milliers au 30 juin 2009 et € 3 484 milliers et € 1 372 milliers au 30 juin 2010. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks s'élève respectivement à € 2 096 milliers et € 2 112 milliers pour les exercices clos aux 30 juin 2009 et 2010.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 10 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2009, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 299 500 milliers. La dépréciation de ces créances s'élève à € 24 129 milliers.

Au 30 juin 2010, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 299 213 milliers et la dépréciation de ces créances s'élève à € 24 424 milliers.

Les créances clients aux 30 juin 2009 et 2010 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son « portefeuille clients » au 30 juin 2010 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente respectivement € 213 milliers et € 1 398 milliers aux 30 juin 2009 et 2010. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis le risque éventuel que constituent les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière. Ce risque est estimé à environ 1,9% de la valeur des créances au 30 juin 2010.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

10.1 - Évolution de la dépréciation des créances

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total Groupe
Valeur au 30 juin 2008	23 798
Dotations	10 861
Reprises pour consommation	1 146
Reprises de reliquats non consommés	9 384
Écarts de conversion et autres mouvements	-
Valeur au 30 juin 2009	24 129
Dotations	15 769
Reprises pour consommation	3 001
Reprises de reliquats non consommés	12 471
Écarts de conversion et autres mouvements	-
Valeur au 30 juin 2010	24 426

10.2 - Analyse des créances client échues et non échues

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Créances non échues	218 605	204 222
Créances échues non dépréciées	73 547	86 330
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	40 788	66 402
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	19 870	6 143
<i>Plus de 90 jours</i>	12 889	13 785
Créances échues dépréciées	31 477	33 085
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	0	349
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	9 712	11 286
<i>Plus de 90 jours</i>	21 765	21 450
Dépréciation	(24 129)	(24 426)
Total	299 500	299 212

10.3 - Garanties et engagements reçus qui viennent réduire le risque de crédit

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009		30 juin 2010	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	52 976	18 895	83 098	29 559
Garanties bancaires	36 471	36 471	55 673	46 888
Garanties maison mère	30 838	30 838	33 635	33 635
Total	120 286	86 205	172 406	110 081

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Achats prépayés	8 736	3 671
Créances fiscales et sociales	7 913	9 358
Total	16 649	13 029

Au 30 juin 2009, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 2,6 millions et d'avance sur charges d'exploitation de satellites pour € 0,8 million.

NOTE 12 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Instruments de couverture ⁽¹⁾	382	24
Autres créances	4 642	4 816
Total	5 024	4 840

⁽¹⁾ Cf. Note 26 – *Instruments Financiers*.

NOTE 13 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2010
Disponibilités	40 976	53 380
Équivalents de Trésorerie	99 415	5 238
Total	140 390	58 618

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de certificats de dépôt ayant dans la grande majorité une maturité inférieure à un mois au moment de leur acquisition et de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (cf. Note 4.9 – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 14 : ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indique la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2009				Instruments évalués à la Juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2009
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments au coût	Juste valeur par le biais des capitaux propres		
Actifs							
Actifs financiers non courants							
Participations non consolidées	Disponibles à la vente	437	-	437	-	-	437
Prêts et avance à long terme	Créances	1 510	1 510	-	-	-	1 510
Actifs financiers courants							
Créances clients	Créances	299 500	299 500	-	-	-	299 500
Autres créances	Créances	4 642	4 642	-	-	-	4 642
Instruments financiers ⁽¹⁾							
Qualifiés de couverture	N/A	191	-	-	191	-	191
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	191	-	-	-	191	191
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	N/A	40 975	40 975	-	-	-	40 975
OPCVM ⁽²⁾	Option juste valeur	95 277	-	-	-	95 277	95 277
Equivalents de trésorerie	Créances	4 138	4 138	-	-	-	4 138

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2010				Instruments évalués à la Juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2010
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments au coût	Juste valeur par le biais des capitaux propres		
Actifs							
Actifs financiers non courants							
Participations non consolidées	Disponibles à la vente	457	-	457	-	-	457
Prêts et avance à long terme	Créances	1 712	1 712	-	-	-	1 712
Actifs financiers courants							
Créances clients	Créances	299 212	299 212	-	-	-	299 212
Autres créances	Créances	4 816	4 816	-	-	-	4 816
Instruments financiers ⁽¹⁾							
Qualifiés de couverture	N/A	-	-	-	-	-	-
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	24	-	-	-	24	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	N/A	53 380	53 380	-	-	-	53 380
OPCVM	Option juste valeur	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	Créances	5 238	5 238	-	-	-	5 238

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

15.1 – Capitaux propres

Au 30 juin 2010, le capital social est composé de 1 013 138 125 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,65 par action.

Les mouvements intervenus depuis le 30 juin 2009 correspondent à la levée d'options exercées par des salariés à hauteur de 18 961 actions au titre du plan « Manager II », 40 374 actions au titre du plan « Manager III » et 134 506 actions au titre du plan « Manager IV ».

Les autres mouvements intervenus depuis le 30 juin 2009 correspondent à l'annulation d'options à hauteur de 40 749 au titre du plan « Partenaires » et 53 831 au titre du plan « Manager I ».

Comme le plan « Partenaires » est arrivé à échéance au cours du premier semestre, le solde des sommes inscrites en réserve spéciale, à savoir € 48 milliers, a été transféré dans le compte de primes d'émission.

15.2 – Dividendes

Le 9 novembre 2009, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de € 0,27 par action, soit un montant total de € 273 495 milliers prélevé sur le résultat net de l'exercice.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 8 novembre 2010 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010 est de € 263 416 milliers, soit € 0,26 par action.

15.3 – Rémunération en actions et assimilées

Plan d'options de souscription d'actions

a) Synthèse de l'activité des plans de souscription d'actions

	Actions réservées pour les attributions futures	Options de souscriptions d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (en euro) après distribution
Solde au 1 ^{er} juillet 2009	-	312 409	1,46
Autorisées	-	-	-
Attribuées	-	-	-
Exercées	-	193 841	1,53
Annulées	-	94 580	1,27
Solde au 30 juin 2010	-	23 988	1,64

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

b) Description et évolution des plans d'options

A la suite de la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005 de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves par prélèvement sur les réserves distribuables ainsi que sur le poste « primes liées au capital », en application des dispositions des Règlements des Plans d'options de souscription d'actions « Partenaires » et « Managers » et conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'administration a mis en oeuvre les mesures de protection des droits des titulaires d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées à la date de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2005.

Ces mesures de protection consistent généralement en un ajustement des conditions de souscription, des bases de conversion, des modalités d'échanges ou d'attribution initialement prévues de façon à tenir compte de l'incidence de la distribution de réserves.

Cet ajustement s'est traduit en application des dispositions réglementaires :

- par un ajustement à la baisse du prix d'exercice des options de souscription attribuées mais non exercées,
- par un ajustement à la hausse du nombre d'actions sous-jacentes à chacune des options non encore exercées, de manière à ce que les titulaires soient chacun en mesure d'investir la somme initialement prévue.

Par ailleurs, il convient de noter que les bénéficiaires des options de souscription « Partenaires » non encore exercées à la date de l'Assemblée Générale ont bénéficié de mesures de protection particulières, car l'ajustement à la baisse du prix de souscription (antérieurement fixé à € 1,00 pour ce plan) ne peut pas avoir pour effet de réduire le prix de souscription à un montant inférieur à la valeur nominale des actions (fixée à € 1,00).

Or, l'application de la formule prévue par l'article D. 174-12 aurait conduit à réduire le prix de souscription des actions sous option à un prix inférieur à € 1,00.

En conséquence l'Assemblée Générale Mixte a voté une résolution prévoyant d'affecter un montant de € 0,16 par option du plan « Partenaires » non encore exercée, soit un montant de € 45 559,36, à un compte spécial de réserve affectée aux titulaires desdites options par prélèvement sur le poste "primes liées au capital". La réserve ainsi constituée est libérée au fur et à mesure de l'exercice de ces options par leurs titulaires.

A la suite de la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2004 de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves par prélèvement sur les réserves distribuables ainsi que sur le poste « primes liées au capital », en application des dispositions des Règlements des Plans d'options de souscription d'actions « Partenaires » et « Managers » et conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'administration a mis en oeuvre les mesures de protection des droits des titulaires d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées à la date de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2004.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces mesures identiques à celles décrites ci-dessus ont conduit à ajuster le prix d'exercice et le nombre des options de souscription attribuées mais non exercées et l'Assemblée Générale Mixte a voté une résolution prévoyant d'affecter un montant de € 0,47 (soit € 0,57 - € 0,10) par option du plan « Partenaires » non encore exercée, soit un montant de € 734 023,44, à un compte spécial de réserve affectée aux titulaires desdites options par prélèvement sur le poste « primes liées au capital ». La réserve ainsi constituée est libérée au fur et à mesure de l'exercice de ces options par leurs titulaires.

D'autre part le Conseil d'administration du 12 mai 2005 a décidé l'annulation des conditions de durée pour l'exercice des options de souscription d'actions de l'ensemble des plans existant à cette date afin de ne pas pénaliser les titulaires d'options en cas de versement de dividendes. La totalité des options attribuées est donc exerçable.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des plans :

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
<u>Avant distribution du 10 décembre 2004</u>					
Partenaires	4 233 788	(2 515 497)	(156 539)	1 561 752	1,10
Managers	2 010 000	-	-	2 010 000	2,00
Managers II					
- 13/12/02	3 150 180	(58 266)	-	3 091 914	1,79
- 24/02/03	56 000	-	-	56 000	1,79
Managers III					
- 17/12/03	8 011 938	-	-	8 011 938	1,70
- 08/04/04	1 102 000	-	-	1 102 000	1,70
- 28/06/04	325 000	-	-	325 000	2,00
Managers IV	3 000 000	-	-	3 000 000	2,20
Total	21 888 906	(2 573 763)	(156 539)	19 158 604	-

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
<u>Situation au 30 juin 2005</u>					
<u>Après distribution du 10 décembre 2004</u>					
Partenaires	4 389 963	(3 545 738)	(191 878)	652 347	1,00
Managers	2 603 627	(97 151)	-	2 506 476	1,54
Managers II					
- 13/12/02	4 063 336	(154 555)	-	3 908 781	1,38
- 24/02/03	72 539	-	-	72 539	1,38
Managers III					
- 17/12/03	10 378 158	-	-	10 378 158	1,31
- 08/04/04	1 427 461	(64 042)	(64 767)	1 298 652	1,31
- 28/06/04	420 985	-	-	420 985	1,54
Managers IV	3 886 033	(113 628)	-	3 772 405	1,70
Total	27 242 102	(3 975 114)	(256 645)	23 010 343	-

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au					
<u>30 juin 2007</u>					
Après distribution du					
<u>22 décembre 2005</u>					
Partenaires	4 389 963	(3 925 218)	(216 204)	248 541	1,00
Managers	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(1 075 221)	-	3 122 873	1,33
- 24/02/03	75 175	(4 927)	-	70 248	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(438 087)	-	10 344 091	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(115 171)	(64 767)	1 296 188	1,26
- 28/06/04	437 374	-	-	437 374	1,48
Managers IV	4 028 215	(247 741)	-	3 780 474	1,64
Total	28 053 039	(8 418 448)	(280 971)	19 353 620	-

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au					
<u>30 juin 2007</u>					
Partenaires	4 389 963	(4 052 493)	(227 526)	109 944	1,00
Managers	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 135 342)	-	62 752	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(876 174)	-	9 906 004	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(137 444)	(64 767)	1 273 915	1,26
- 28/06/04	437 374	-	-	437 374	1,48
Managers IV	4 028 215	(247 741)	(1)	3 780 473	1,64
Total	28 053 039	(12 136 452)	(292 293)	15 624 293	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
<u>Situation au 30 juin 2008</u>					
Partenaires	4 389 963	(4 094 465)	(227 526)	67 972	1,00
Managers	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 179 133)	-	18 961	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(10 782 178)	-	-	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(1 370 985)	(64 767)	40 374	1,26
- 28/06/04	437 374	-	-	437 374	1,48
Managers IV	4 028 215	(2 620 296)	(40 374)	1 367 545	1,64
Total	28 053 039	(25 734 315)	(332 667)	1 986 057	-

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
<u>Situation au 30 juin 2009</u>					
Partenaires	4 389 963	(4 121 688)	(227 526)	40 749	1,00
Managers	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 179 133)	-	18 961	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(10 782 178)	-	-	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(1 370 985)	(64 767)	40 374	1,26
- 28/06/04	437 374	(437 374)	-	-	1,48
Managers IV	4 028 215	(3 829 347)	(40 374)	158 494	1,64
Total	28 053 039	(27 407 963)	(332 667)	312 409	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
Situation au 30 juin 2010					
Partenaires	4 389 963	(4 121 688)	(268 275)	-	1,00
Managers I	2 665 914	(2 612 083)	(53 831)	-	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 198 094)	-	-	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(10 782 178)	-	-	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(1 411 359)	(64 767)	-	1,26
- 28/06/04	437 374	(437 374)	-	-	1,48
Managers IV	4 028 215	(3 963 853)	(40 374)	23 988	1,64
Total	28 053 039	(27 601 804)	(427 247)	23 988	-

Le 2 juillet 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'option «Partenaires», qui prévoyait l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et des membres du Directoire de la Société, dans la limite de 0,5% du capital social et dans un délai d'un mois. 4 233 788 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,1. La moitié des options était exerçable immédiatement. Toutefois, si celles-ci n'étaient pas levées dans le mois qui suivait la date d'attribution, la possibilité d'exercer était reportée à l'issue d'une période de deux ans après la date d'attribution. La seconde moitié était exerçable deux ans après la date d'attribution. Les options expirent huit ans après la date d'attribution.

Le 15 octobre 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'option «Managers», qui prévoyait l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés et des membres du Directoire de la Société, dans la limite de 1% du capital social, déduction faite de l'attribution précédente, et dans un délai d'un mois. 2 010 000 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 2,0. Les options étaient exerçables quatre ans après la date d'attribution, et expirent huit ans après.

Le 5 novembre 2002, les actionnaires réunis en Assemblée Extraordinaire ont autorisé le plan d'option «managers II », qui prévoit l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux, cadres dirigeants et personnels clés de la Société, dans la limite de 2,7% du capital social, et dans un délai de 38 mois. 3 206 180 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,79. Les options étaient exerçables par tiers à la date du 1^{er} juillet des trois années suivant l'année d'attribution, et expirent huit ans après. Les actionnaires ont également autorisé un programme de rachat d'actions de la société auprès des actionnaires d'une durée de un an, dans la limite de 0,5 % du capital social et pour un prix par action fixé sur la base de la situation nette comptable en date du 2 juillet 2001, soit € 1,1 par action.

Au 30 juin 2003, 38 456 actions avaient été rachetées et au cours de l'exercice clos au 30 juin 2004 ont fait l'objet d'une annulation par le Directoire conformément aux autorisations reçues.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Le 25 novembre 2003, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont amendé la délégation de pouvoir accordée au Directoire le 5 novembre 2002 à l'effet d'attribuer des options de souscription d'actions de la Société. Dorénavant, le Directoire dispose d'une délégation de pouvoir afin de mettre en oeuvre dans un délai de 26 mois un programme d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions dans la limite de 2,37% du capital au bénéfice des mandataires sociaux, des salariés de la Société et du personnel salarié du Groupe. Le plan « Managers III » ainsi autorisé, 9 113 938 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,7 (les options étaient exerçables par tiers à la date du 8 avril des trois années suivant l'année d'attribution et expirent huit ans après), et 325 000 options attribuées à un prix d'exercice de € 2,0 (les options sont exerçables dès l'Assemblée des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice 2003/2004 et expirent huit ans après).

Le 23 novembre 2004, le Conseil d'administration, poursuivant le programme d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003, a décidé d'octroyer, sous l'appellation « plan Managers IV », 3 000 000 d'options de souscription d'actions au bénéfice des cadres et personnels clés à un prix d'exercice de € 2,2. Les options étaient exerçables par tiers à la date du 23 novembre des trois années suivant l'année d'attribution et expirent huit ans après.

Au 30 juin 2006, l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003 a expiré. Aucune nouvelle autorisation n'ayant été donnée postérieurement à cette date, il ne reste plus d'actions réservées pour les attributions futures au 30 juin 2006.

c) Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des plans de souscription d'actions

La durée de vie contractuelle résiduelle des options en circulation est de 2,4 années.

La méthode de valorisation des options à leur juste valeur retenue par Eutelsat S.A. est la méthode Black & Scholes assise sur les caractéristiques suivantes :

- une volatilité calculée de 26,30%
- un taux sans risque de 2,98%
- un taux d'annulation estimée à 37,5% sur 3 ans
- un coût moyen unitaire pondéré de € 1,68 par option

Cette évaluation a été effectuée à la date d'octroi des options.

Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications

Le 1^{er} février 2010, le Conseil d'administration de la société Eutelsat Communications (société détenant à plus de 50% la société Eutelsat S.A.) a approuvé un programme d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble du personnel du groupe Eutelsat Communications, y compris les mandataires sociaux et décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. La part attribuée au groupe Eutelsat S.A. porte sur un nombre maximum de 633 048 actions et concerne 553 bénéficiaires. Une condition de présence des bénéficiaires d'une durée de trois ans à compter de cette date est requise et les actions devront en outre être conservées pendant une